**JOURNEE DEPARTEMENTALE *Réseau Parentalité 35***

***Faire réseau pour accompagner les parents***

***10 décembre 2014. Maure de Bretagne.***

Marc FOURDRIGNIER[[1]](#footnote-1)

Synthèse de la journée

Au terme de cette journée départementale, et notamment des ateliers qui se sont déroulés, quels sont les points à retenir ? Quelles sont les pistes de réflexion à prolonger dans les mois qui viennent ? Cinq points structurent cette synthèse.

# La parentalité

Dans le prolongement de ce qui a pu être dit ce matin sur la notion même de parentalité soulignons les points suivants :

- il est important de tenir compte des identités des parents et des familles et des éléments de valorisation/dévalorisation. En quoi les messages transmis peuvent heurter, ou conforter, des éléments intériorisés, voire générer de la culpabilité[[2]](#footnote-2).

- le statut et le rôle de l’expérience dans le soutien à la parentalité : «  *vous ne* *savez pas* » à propos du choix de l’enfant, de la réussite de l’enfant....

# Le réseau 35

Le réseau départemental s’inscrit dans le cadre d’une politique publique nationale descendante. Lors de l’ouverture de cette journée, le Président de la CAF a évoqué un état d’esprit qui vise à «*construire un réseau territorialisé ascendant*». Cette intention est particulièrement intéressante et nécessaire. Il est important de la réaffirmer et de voir comment il peut y avoir une interaction entre ces deux mouvements ascendant et descendant.

L’organisation actuelle du REAAP 35 peut donner lieu à des tensions entre les comités locaux, les référents par pays et la coordination départementale. A aussi été évoquée la place des parents dans ces différentes instances.

|  |
| --- |
| **L’organisation du réseau parentalité 35**  **La coordination départementale** du Réseau Parentalité 35 a pour mission d’accompagner la dynamique de réseau et de soutenir la mise en œuvre des projets que les acteurs bénévoles souhaitent initier dans le champ de la parentalité.  En outre **des référents locaux** sont identifiés à l’échelle des pays. Dans une plus grande proximité, ils sont des interlocuteurs privilégiés pour recueillir les attentes, les questionnements les envies d’échange et susciter des rencontres pour les professionnels et/ou les bénévoles. Ils ont vocation à être des relais entre les acteurs locaux mais aussi entre les porteurs de projets de ces initiatives locales et la coordination départementale du Réseau Parentalité 35 (…) en initiant des rencontres au sein de « **Comités locaux** » pour permettre l’interconnaissance, l’échange sur les pratiques et les questionnements.  Source : REAAP35. Vos interlocuteurs sur le réseau parentalité 35, décembre 2014. |

# Les territoires et les compétences

En termes formels la question des territoires ne se pose pas. Dans le cadre d’une politique nationale, le REAPP intervient au niveau départemental et au niveau des pays. Pour autant la question n’est pas réglée. Dans les ateliers cela a été évoqué à plusieurs reprises : « *quel territoire pour faire exister le réseau ?* » D’autres disent que « *le territoire est très local* ». On peut faire ici référence à la distinction entre territoire vécu/ territoire stratégique/territoire institutionnalisé. Cette triade « *est inspirée de la triade très connue proposée par H. Lefebvre : espace vécu-espace perçu-espace conçu. […]. Il distingue l’espace du quotidien des pratiques et des identités (vécu) de l’espace rationalisé de la planification étatique et du règne du technico-organisationnel (conçu)* »[[3]](#footnote-3).

De ce point de vue le choix du pays relève bien de l’institutionnel. Pour autant rien ne garantit qu’il corresponde aux territoires des organisations et a fortiori au territoire vécu des parents et des familles.

En lien avec les territoires il faut faire référence aux compétences. En effet les différents acteurs institutionnels n’ont pas forcément les mêmes compétences. Certaines intercommunalités ont la compétence petite enfance et ne mettent pas en œuvre d’actions parentalité. D’autres ont cette compétence mais « *les élus ont conscience du manque d’actions parentalité* ».

# Les réseaux locaux

Ce point a traversé les échanges des groupes*: « un réseau local pour quoi faire ?* ». Cette question vaut aussi pour l’interconnaissance et la présentation de chacun lors de la première réunion d’un réseau local.

Pour le réseau local d’autres points ont été abordés : une fois les acteurs de la parentalité réunis, et prenant acte des publics différents, certains se demandent : « *qu’est-ce qu’on fait maintenant ? ».*

La création de réseaux thématiques ou spécialisés sur le handicap, les addictions ou la monoparentalité est alors envisagée. Se pose alors la question de lieux généralistes accueillant des publics diversifiés ou de lieux spécialisés[[4]](#footnote-4).

De la même manière quel est le périmètre d’un réseau local ? Petite enfance, enfance, jeunesse. Est-ce que cela doit se caler sur le périmètre des nouveaux schémas départementaux des services aux familles ? Est-ce que cela se distingue des secteurs présents dans les centres sociaux, agréés par les CAF ?

Enfin si un réseau local se constitue, une coordination est alors nécessaire : est-ce que son financement relève du financement des REAAP, souvent centrés sur des actions.

# L’accompagnement

Le titre de cette journée fait le lien entre le réseau et l’accompagnement. Qu’en a-t-il été dit ?

## Les préalables

Avant d’accompagner les parents, encore faut-il que ceux-ci aient pris conscience du contenu et des enjeux de la parentalité. D’une autre manière c’est accepter l’idée que l’on ne nait pas parent mais qu’on le devient, ceci ne se faisant pas naturellement.

En parallèle se pose la question du regard porté par les acteurs du réseau sur les parents.

## Les pratiques

L’accompagnement peut être ambivalent- : emmène t on les parents là où l’on veut qu’ils aillent ? Marche-t on à côté d’eux en prenant en compte leur cheminement personnel et leur propre temporalité ?

Cela peut inciter à « *ne pas aller du côté du savoir »* et à considérer ce qui peut être nommé « *l’expertise parentale* ».

## Les limites

La principale limite de l’accompagnement réside dans les usages de la parole. En effet des choses peuvent être dites , d’autres non. Dans certains cas la question se pose aussi de savoir ce que l’on fait de ce qui a été dit, comment le reçoit-on et qu’en fait-on ensuite ?

Cela pose plus globalement la question du suivi voire de la supervision pour ceux qui accompagnent les parents.

Quelle est l’aide ou le soutien apportés par le réseau aux parents ? De l’écoute, de l’orientation, de l’aide face aux difficultés de la vie quotidienne ? ....

1. Sociologue, Maître de Conférences, chercheur au CEREP, Centre d'Etudes et de Recherche sur les Emplois et les Professionnalisations, Université de Reims Champagne-Ardenne. Site personnel : http://marc-fourdrignier.fr/ [↑](#footnote-ref-1)
2. ## - Voir par exemple un ouvrage récent . Martin, C. (2014). Etre un bon parent Une injonction contemporaine. Presses EHESP.

   [↑](#footnote-ref-2)
3. Boudreau J.-A., (2004). Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : de la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles . *Lien social et Politiques*, 52, automne 2004, p. 111. [↑](#footnote-ref-3)
4. - Voir un exemple de lieu d’accueil pour parents handicapés. Actualités Sociales Hebdomadaires, (2014). Aider une parentalité différente, n° 2854, 4 avril, 28-31. [↑](#footnote-ref-4)